

D O S S I E R D E P R E S S E

10 février 2023

Conseil provincial de prévention de la délinquance

La province Sud et l'Etat font le bilan et réaffirment leur détermination à assurer la tranquillité et la sécurité

A l'initiative du haut-commissaire de la République, de la présidente de l'assemblée de province Sud et du procureur de la République, le Conseil provincial de prévention de la délinquance a pour mission de lutter contre la délinquance, en apportant des solutions préventives et coordonnées entre les différents acteurs.

Ce premier conseil de l'année s'est tenu vendredi 10 février 2023, afin d'aborder d'une part le bilan du plan provincial 2019-2022, et d'autre part les perspectives pour l'année à venir.

Les chiffres communiqués par les forces de l'ordre révèlent une baisse sensible des atteintes aux biens (-12,37 %) sur cette période de 3 ans mais une hausse notable des atteintes aux personnes (+27,96 %), sûrement en partie liée à la libération de la parole autour des violences faites aux femmes.

Face à ces chiffres, la province Sud souhaite maintenir le cap en 2023 et renforcer la lutte contre la délinquance, un des objectifs phares de son plan stratégique « vision Sud » pour pouvoir offrir à ses habitants une province où l'on se sent en sécurité et le nouveau Haut-Commissaire de la République Louis Le Franc a réaffirmé la mobilisation des forces de sécurité pour améliorer durablement les résultats en matière de lutte contre toutes les formes de délinquances.

Le plan provincial de prévention de la délinquance (PPPD) 2019-2022, arrivant à son terme, le bilan de ces 4 années d'actions a été dressé, en termes d'organisation et d'efficacité des dispositifs, appuyé par les statistiques établies par les services de l'État.

De plus, afin d'harmoniser les différentes stratégies de prévention de la délinquance existantes (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, provinces et communes) en fonction des compétences de chacun et de pouvoir disposer des orientations du prochain plan territorial de prévention de la délinquance (PTSPD) en 2024, **le PPPD 2019-2022 a été prolongé d'une année.**

25 actions prioritaires et de nombreux dispositifs déployés pour un travail de longue haleine

Le plan de prévention de la délinquance 2019-2022 comptait 25 actions :

→ **18 actions auprès des jeunes exposés à la délinquance**, avec notamment le développement du service civique, la nouvelle carte Clic&Mouv' d'accès à des activités sportives et culturelles pour lutter contre l'oisiveté mais aussi le déploiement de la méthode Milkman « Bien Dans Mes Claquettes » ou l'ouverture prochaine du centre de Néméara (séjours de rupture pour les primo-délinquants).

+ 19 % de postes en service civique
3 000 élèves de 3^e sondés pour Bien dans mes claquettes

→ **3 actions d'aide aux victimes et de prévention des violences faites aux femmes**, avec notamment le développement de nouvelles structures d'accueil pour répondre aux violences intrafamiliales et la prise en charge des auteurs de violences pour éviter les récidives.

Mise en service d'appartements-relais (2021)
et d'un centre d'hébergement d'urgence (2022) pour les victimes
235 auteurs ont suivi le stage de responsabilisation depuis juin 2021

→ **4 actions pour améliorer la tranquillité publique**, avec notamment le programme Habile pour les quartiers prioritaires, la sécurisation des collèges et la création des espaces dédiés de vente d'alcool associée à un programme de formation des vendeurs.

7 zones prioritaires sur Nouméa et Dumbéa pour favoriser la tranquillité résidentielle
820 personnes formées à la vente d'alcool

L'ensemble des directions de la province Sud a été mobilisé sur ce plan et a contribué, chacune dans son domaine, à sa mise en œuvre. Elles accompagnent également les communes dans la sécurité au quotidien (équipements de surveillance, sécurisation des routes et bâtiments provinciaux, sécurisation des collèges, des commerces...).

Le bon déroulement de son exécution repose bien entendu sur la coopération et l'implication des différents partenaires de la Province : État (gendarmerie, police), gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (notamment la DPJÉJ), communes, bailleurs sociaux, réseaux de transports publics (SMTU), associations...

Bilan chiffré :
une belle régression des cambriolages et autres atteintes aux biens ;
un point de vigilance sur les atteintes aux personnes

Le bilan statistique des forces de l'ordre permet de fournir une évaluation chiffrée des évolutions des différents actes de délinquance sur la période 2019-2022 :

→ **Les atteintes aux biens (vols, cambriolages, dégradations) ont diminué de 12,37 %.**
Il s'agit principalement d'une délinquance d'appropriation en opportunité (68,81 %). Les vols avec violence sont peu fréquents, ceux à mains armés sont rares.

- **Cambriolages :**

Les cambriolages sont en nette régression de 30,5 %, atteignant même -33,68 % pour les locaux d'activité professionnelle ou associative (LAPA).

- **Vols de véhicule :**

Les vols et tentatives de vol de véhicules connaissent une augmentation constante, avec une hausse significative de 25,38 % sur la période. De nouvelles actions seront menées en 2023 pour inverser cette tendance. A noter que le taux d'élucidation des vols de véhicules (48%) est très au-dessus des moyennes nationales.

→ **Les atteintes aux personnes ont augmenté de 27,96 %.**

En forte hausse, le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique pourrait s'expliquer en partie par la libération de la parole et l'augmentation des signalements de violences conjugales, à la suite du Grenelle des violences conjugales en 2019.

- Les chiffres des violences intrafamiliales et sexuelles en particulier ont augmenté.
- À noter également : le passage à l'acte est le plus souvent conjugué à une consommation massive d'alcool et de cannabis.

→ **La délinquance des mineurs reste très active.**

À ce jour, ils sont impliqués dans :

- 1 cambriolage sur 2
- 2 vols de voiture sur 5
- 1 atteinte aux personnes sur 10

→ **Le nombre d'ivresses publiques et manifestes est en baisse.**

Des moyens engagés

L'Etat a alloué au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2022 **plus de 14 millions de F.CFP aux collectivités (provinces et communes) de la province Sud**. Ainsi, l'ensemble des communes de la province sud a bénéficié du soutien financier de l'Etat pour la réalisation d'action de prévention de la délinquance et d'accompagnement des victimes. (A l'exception de Yaté qui n'a pas déposé de dossier)

Perspectives 2023

Avec l'appui de ces conclusions et de sa coopération avec l'ensemble des partenaires, la province Sud a présenté vendredi 10 février au Conseil un plan d'action pour l'année 2023, qui sera soumis jeudi 16 février prochain au vote de l'assemblée de Province.

Ce qu'il faut retenir :

- Le PPPD 2019-2022 avait défini 3 grandes priorités et 8 objectifs, portant au total 25 actions phares.
 - Le PPPD 2019-2022 est prolongé d'une année afin que les différentes stratégies de prévention de la délinquance existantes (gouvernement, provinces, communes) soient harmonisées dans les orientations du prochain PTSPD en 2024.
 - De nombreux dispositifs ont été mis en place pour répondre à ces priorités, portés ou soutenus par la province Sud.
 - Les atteintes aux biens ont diminué sur cette période de 12,37 %.
 - Les atteintes aux personnes ont augmenté de 27,96 %, marquant une libération de la parole sur les violences conjugales.
 - les mineurs sont impliqués dans 11 à 49 % des affaires, selon les types d'actes.
- Ce plan a permis de mettre en place, en fonction du périmètre de compétences de chacun, une réponse plus coordonnée des différents acteurs de la prévention de la délinquance.

→ L'année 2023 permettra de consolider encore la logique partenariale en poursuivant les actions déjà engagées avec une attention particulière sur la question de la prévention des violences et sur la question de la jeunesse. L'année 2023 sera par ailleurs mise à profit pour approfondir le bilan PPPD et asseoir les bases du prochain plan 2024/2028

CONTACTS PRESSE

Haut-commissariat : Maimouna Diallo (77 71 93)

Province Sud : Mandy Brizard (81 50 49).